

# LES CLÉS DE LECTURE DU



## QU'ENTEND-ON PAR « RSE » ET « LOGISTIQUE » ?

La **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** représente l'intégration, dans le monde de l'entreprise, des principes du développement durable et de ses trois piliers : environnement, social, économie. Telle que définie dans des standards internationaux, la RSE est composée de sept champs d'action : gouvernance, droits de l'Homme, social, environnement, loyauté des pratiques, enjeux liés aux clients / consommateurs, développement des territoires.

La **logistique** couvre, dans l'ensemble de ce référentiel, l'ensemble des opérations assurées sur les flux physiques de marchandises, notamment : le transport, le stockage, l'entreposage, la manutention et l'emballage.

Le référentiel RSE en logistique répond à l'objectif d'**établir un lien robuste entre la RSE telle qu'elle est définie dans les standards internationaux et les réalités de la filière logistique.**

## POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RSE EN LOGISTIQUE ?

S'engager dans une démarche RSE en logistique permet d'améliorer la performance globale de l'entreprise (performance économique, sociale et environnementale). Cela permet en outre de répondre aux attentes des parties prenantes – au premier rang desquelles les clients, de plus en plus sensibles à la responsabilité sociétale de leurs prestataires.

## D'OÙ PROVIENT L'IDÉE D'UN RÉFÉRENTIEL RSE EN LOGISTIQUE ?

Une économie moderne repose sur l'échange de biens, de services et de données au sein de son territoire et au-delà de ses frontières, ce qui nécessite une logistique performante et agile.

En France, la logistique représente 10 % du PIB et 1,8 million d'emplois. Conscient de la nécessité de préparer la société et les acteurs économiques aux transitions en cours (numérique, écologique, énergétique), le gouvernement s'est engagé en 2016 au travers de **sa stratégie nationale « France Logistique 2025 »** dans un plan d'actions mobilisant les services de l'État, qui est organisé selon cinq axes : faire de la plateforme logistique France une référence mondiale en encourageant la dynamique logistique sur tout le territoire, développer le capital humain et faciliter la visibilité de l'organisation logistique, faire de la transition numérique un vecteur de performance logistique, utiliser la logistique comme levier de transformation des politiques industrielles et de transition énergétique, instaurer et animer une gouvernance intégrée de la logistique.

La création d'un référentiel RSE en logistique, qui fait partie des actions de cette stratégie, constitue **une réponse à une forte demande exprimée par le monde professionnel.**

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE RÉFÉRENTIEL ?

Le référentiel a **deux objectifs principaux** :

1. **Accompagner les entreprises** de la filière logistique dans une démarche de responsabilité sociétale, et tout particulièrement les TPE, PME et ETI.
2. **Faciliter les échanges** entre donneurs d'ordres et prestataires de services logistiques, notamment lors des appels d'offre.

Ce référentiel est un **guide, d'engagement volontaire**. Il ne constitue ni une norme, ni un label, et il ne relève d'aucune obligation législative ou réglementaire.

# 7 CHAMPS D'ACTION



Droits de l'Homme



Social



Loyauté des pratiques



Développement des territoires



Enjeux liés aux clients / consommateurs



Gouvernance



Environnement



## À QUI S'ADRESSE CE RÉFÉRENTIEL ?

Le référentiel s'adresse à toutes les entreprises qui opèrent des activités logistiques, quelle que soit leur taille (TPE, PME, ETI, grandes entreprises). Dans ce référentiel, les entreprises sont regroupées sous le terme d'**opérateurs d'activités logistiques (OAL)**, et peuvent être :

- des prestataires de services logistiques (PSL), externes aux donneurs d'ordres et qui agissent pour compte d'autrui ;
- des entités internes à des donneurs d'ordres, qui agissent pour compte propre.

Ce référentiel s'adresse aussi aux **donneurs d'ordres (DO)**, souvent appelés « chargeurs », en leur qualité d'entreprises qui achètent des prestations d'activités logistiques. En particulier, les commissionnaires sont considérés comme donneurs d'ordres, car ils achètent des prestations logistiques.

En s'adressant à la fois aux OAL et aux DO, ce référentiel se veut ainsi commun et partagé par l'ensemble des entreprises de la filière logistique.

Au-delà des entreprises, ce référentiel s'adresse également à toutes organisations qui opèrent ou sous-traitent des activités logistiques : collectivités publiques (État, région, département, commune), établissements publics, ONG, etc.

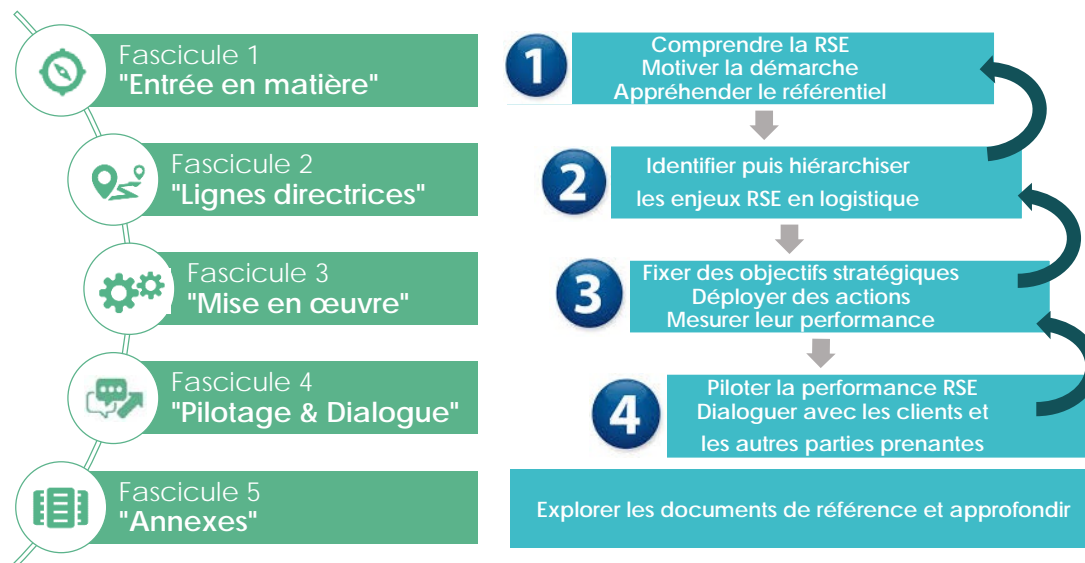
## COMMENT CE RÉFÉRENTIEL A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

Ce référentiel est l'aboutissement d'un processus d'élaboration de plusieurs années, piloté par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et conduit avec l'ensemble des parties prenantes de la filière logistique (entreprises donneuses d'ordres et de prestations logistiques, associations et fédérations professionnelles, clusters régionaux, ONG, administrations et opérateurs, etc.). La liste des acteurs concertés figure dans le fascicule 5.

Ce processus de co-construction, qui a débuté avec les travaux de la Section thématique Logistique et *supply chain* de la Commission Nationale des Services (CNS), s'est poursuivi dans le cadre des travaux liés à la stratégie « France logistique 2025 ». Débutant par une revue approfondie des références internationales de la RSE et des travaux propres à la logistique, les démarches successives ont inclus une enquête en ligne nationale, des entretiens approfondis auprès des entreprises et des associations et fédérations professionnelles de la filière, des ateliers de travail thématiques, et ont été complétées par la consultation de la Plateforme RSE et de nombreuses réunions bilatérales.

## DE QUOI CE RÉFÉRENTIEL EST-IL CONSTITUÉ ?

Le référentiel RSE en logistique est constitué de cinq fascicules qui s'articulent selon l'illustration suivante :



Les fascicules sont disponibles en ligne :

<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/referentiel-responsabilite-societale-des-entreprises-rse-en-logistique>



## GRILLES DE REPERES POUR UNE LECTURE RAPIDE DU REFERENTIEL

Ces grilles de repères n'ont pas vocation à remplacer une lecture complète du référentiel. Il s'agit plutôt de **proposer une première clé d'entrée**, utile aux **prestataires d'activités logistiques** (grille 1), et aux **donneurs d'ordres** sous-traitant des activités logistiques (grille 2). Les donneurs d'ordres qui exercent aussi des activités logistiques en compte propre utiliseront la grille 3 en complément de la grille 2.

GRILLE 1 : JE SUIS UN PRESTATAIRE D'ACTIVITES LOGISTIQUES...	
Qu'est-ce que la RSE ?	F.1 p.6 F.5 Annexe 1
Pourquoi m'engager dans une démarche RSE ?	F.1 pp.12-13
Qu'est-ce qu'une partie prenante ?	F.1 p.9 F5. Annexe 5
Quelle est la réglementation relative à la RSE en France ?	F.1 pp.10-11 F.5 Annexe 2
Comment utiliser le référentiel RSE en logistique ?	F.1 pp.14-15
Quels sont les enjeux RSE en logistique ? Dans quel ordre les prendre en compte dans ma démarche RSE ?	F.2 pp.6-8
Quel est le niveau d'importance de chaque enjeu RSE au sein de mes activités logistiques ?	F.2
Pour un enjeu RSE donné, quels objectifs stratégiques me fixer ? Quelles actions mettre en œuvre ? Quels indicateurs pour en mesurer la performance ?	F.3
Comment piloter ma démarche RSE ?	F.4
Avec quels indicateurs échanger avec mes donneurs d'ordres ?	F.4 pp.6-10

F. = Fascicule | P. = Page

GRILLE 2 : JE SUIS UN DONNEUR D'ORDRES SOUS-TRAITANT DES ACTIVITES LOGISTIQUES...	
Qu'est-ce que la RSE ?	F.1 p.6 F.5 Annexe 1
Pourquoi m'engager dans une démarche RSE ?	F.1 pp.12-13
Quelle est la réglementation relative à la RSE en France ?	F.1 pp.10-11 F.5 Annexe 2
Comment utiliser le référentiel RSE en logistique pour piloter la performance RSE de mes activités logistiques sous-traitées ?	F.1 p.16

Quels sont les enjeux RSE en logistique ? Quels sont les enjeux sur lesquels il est important que j'échange avec mes prestataires d'activités logistiques ?	F.2 pp.6-8
Comment faire le lien avec la politique RSE de mon entreprise ?	F.4 p.21
Quel est le niveau d'importance de chaque enjeu RSE au sein de mes activités logistiques sous-traitées ?	F.2
Sur quels indicateurs échanger avec mes prestataires ?	F.4 pp.6-10

*F. = Fascicule | P. = Page*

<b>GRILLE 3 : JE SUIS UN DONNEUR D'ORDRES, ET J'EXERCE AUSSI DES ACTIVITES LOGISTIQUES EN COMPTE PROPRE...</b>	
Qu'est-ce qu'une partie prenante ?	F.1 p.9 F5. Annexe 5
Comment utiliser le référentiel RSE en logistique pour déployer une démarche RSE au sein de mes activités logistiques en compte propre ?	F.1 pp.17-18
Quels sont les enjeux RSE en logistique ? Dans quel ordre les prendre en compte dans ma démarche RSE ?	F.2 pp.6-8
Quel est le niveau d'importance de chaque enjeu RSE au sein de mes activités logistiques en compte propre ?	F.2
Pour un enjeu RSE donné, quels objectifs stratégiques me fixer ? Quelles actions mettre en œuvre ? Quels indicateurs pour en mesurer la performance ?	F.3
Comment piloter ma démarche RSE en logistique ?	F.4
Avec quels indicateurs échanger avec mes donneurs d'ordres internes ?	F.4 pp.6-10

*F. = Fascicule | P. = Page*

**Un glossaire, regroupant les principales définitions et abréviations utilisées dans les fascicules du référentiel est disponible à l'annexe 1 du fascicule 5.**